

Protocole de sécurité pour les activités physiques pleine nature supports d'un projet d'enseignement à l'école Activités nautiques / Activité VOILE

Introduction

Suite au Plan National de Formation qui s'est tenu à Vallon Pont d'Arc les 24 et 25.09.2015, à l'initiative des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'agriculture, puis du séminaire du Pouzin des 21 et 22 mars 2017, et enfin suite à la publication des circulaires nationale (2017-075) et académique (du 12.06.2017) l'académie de Rennes souhaite porter à la connaissance de tou.te.s les enseignant.e.s d'EPS les recommandations pédagogiques incontournables à la préservation de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature.

Ces protocoles visent trois objectifs essentiels :

- garantir la sécurité des élèves
- accompagner les enseignant.e.s dans la compréhension de la notion de chaîne de contrôle
- éduquer au risque au sein de l'école : c'est une mission première de l'école et de l'EPS.

Ils ont été élaborés à partir des « Protocoles actifs de sécurité scolaire » conçus et publiés par l'Académie de Grenoble.

Ils présentent deux types d'informations :

- des recommandations incontournables qui doivent être respectées dans toute situation d'enseignement. Ces recommandations précisent des aspects réglementaires et explicitent les gestes professionnels liés à la sécurité.
- des éléments d'information complémentaire de nature pédagogique, technique ou didactique.

Ils sont présentés selon trois temps :

- avant l'arrivée des élèves
- pendant la présence des élèves
- après le départ des élèves ou quand il.elle.s sont aux vestiaires

Le présent document différencie une partie commune aux activités nautiques et une partie spécifique à la voile. Il a été élaboré en partenariat avec la Ligue de Bretagne de voile.

Il fera l'objet d'une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

Protocole de Securite Activites Nautiques - Voile			
	Preambule		
	RECOMMANDATIONS INCONTOURNABLES	Informations	
		COMPLEMENTAIRES	
Education	L'éducation au risque suppose que les élèves puissent être confronté.e.s à des situations présentant un risque dans des conditions de sécurité drastiques, contrôlées de façon permanente	Le protocole de sécurité est intimement lié à des enjeux de	
au risque	par l'enseignant.e.	formation en vue d'une pratique	
et chaine	Pour l'enseignant.e, le partage de l'attention et l'absence d'un contrôle visuel permanent direct sur les élèves, induits par les contraintes des lieux de pratique de pleine nature et la nature même de	future individuelle sans risque hors d'un cadre sécurisé. L'enjeu	
de contrôle	l'activité de déplacement, exigent de sa part d'être en permanence au sommet de la chaine de contrôle. Elle ne doit jamais lui échapper. Toute rupture dans cette chaine de contrôle engage totalement sa responsabilité professionnelle.	majeur réside dans la construction, chez l'élève, des comportements inhérents à la	
	En conséquence, placer un élève au sommet de cette chaîne de contrôle sous prétexte d'autonomie est ABSOLUMENT irrecevable dans l'activité VOILE, qui est tout sauf neutre, sur les	notion de sécurité active pour sa pratique future d'adulte. De fait	
	plans émotionnel, personnel et sécuritaire. Dans cette perspective, la délégation ou la dévolution accordées à des élèves responsables et responsabilisés ne peut se comprendre que dans le cadre d'une construction explicitement progressive d'une autonomie qui restera « surveillée » dans le cadre scolaire. Ce qui revient à dire, qu'en aucun cas, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle nécessaire à la pratique en sécurité.	la compétence minimale à construire obligatoirement est : « Partir et revenir à bon port ».	
	De fait avant toute programmation de telle ou telle activité nautique l'enseignant.e doit s'assurer d'avoir construit au préalable les compétences requises par cet enseignement.		





Protocole de Securite Partie commune a toutes les Activites Nautiques			
	AVANT LA PRATIQUE		
	RECOMMANDATIONS INCONTOURNABLES	Informations	
	RECOMMANDATIONS INCONTOURNABLES	COMPLEMENTAIRES	
Pre-requis	Tous les élèves doivent être titulaires de l'attestation scolaire du savoir nager (arrêté du 9 juillet 2015 paru au BO du 23.07.2015) ou du certificat d'aisance aquatique rappelé dans la	Il est par conséquent nécessaire d'identifier en amont les élèves n'ayant pas de	
ELEVES	circulaire 2017-127.	justificatif. Pour ces élèves, le.la	
		professeur.e d'EPS est habilité.e à faire	
		passer le test du « savoir nager ». Il.elle choisira prioritairement celui de	
		l'attestation scolaire du savoir nager qui se	
		déroule exclusivement en piscine. La mise en place d'un cycle d'enseignement	
		de la natation avant le cycle d'activité	
		nautique est à envisager.	
		Il est aussi nécessaire d'identifier le niveau	
		de pratique préalable des élèves dans l'activité ainsi que tout cas particulier	
		(phobie, stress, angoisse liés au milieu	
		aquatique, fluvial, lacustre ou maritime).	
Pre-requis	L'engagement du professeur d'EPS dans l'enseignement des activités nautiques relève de sa responsabilité. Si le projet pédagogique comporte une co-intervention avec un professionnel,		
ENSEIGNANT.E	il faut s'assurer de son niveau de qualification (moniteur diplômé d'Etat et carte		
	professionnelle en cours de validité). En aucun cas l'enseignant d'EPS ne délègue sa		
	responsabilité à cet intervenant. Il demeure seul et unique responsable du groupe d'élèves.		
	Néanmoins en cas de co-intervention toute prise de décision doit être partagée.		
	L'enseignant.e d'EPS et l'expert.e professionnel.le instruiront ensemble la prise de décision. Avoir construit les pré-requis nécessaires à la sécurisation des embarcations et à leur	Maitriser un système de remorquage. Savoir	
	éventuelle réparation d'urgence.	réparer ou sécuriser rapidement sur l'eau	
	- Prendre l'attache du propriétaire du plan d'eau pour obtenir l'autorisation de		





mât en planche, manilles, bouts... et naviguer. quelques outils. - Avoir pris connaissance du DSI (Dispositif de Surveillance et d'Intervention) spécifique à chaque structure partenaire (Articles A 322-64 à A 322-70 du code du sport). Avoir effectué un repérage méticuleux du lieu de pratique : connaissance, prise d'information poussée des risques spécifiques du lieu de pratique, (échange, site collaboratif, document type sur le lieu de pratique), connaissance des règles de pratiques locales, du fonctionnement de la structure partenaire éventuelle. Avoir fixé et éprouver le protocole de secours S'assurer des conditions météorologiques (en particulier les BMS - Bulletins Météo Spéciaux).et d'hygiène qui garantissent la navigabilité du site et prendre la décision qui s'impose (maintien, annulation, changement de site ou de parcours, etc.). La connaissance du site et des supports Choisir, et baliser si nécessaire, la zone de navigation en fonction : utilisés et utilisables, la complémentarité De la configuration du plan d'eau (possibilités d'amarrage, visibilité, obstacles, avec les collègues moniteur.trice.s du club hauteur d'eau, distance, courants...) d'accueil, l'expérience de la pratique Des conditions météos (orientation, force du vent, bascules, état du plan d'eau, d'encadrement sont autant de facteurs qui température, pluviométrie, etc.) vont aider à la prise de décision • Des marées (courants, zones découvertes) : Connaissance des heures de marées haute - basse, impact sur la topographie des lieux (distance bord de mer - centre nautique) Des zones interdites ou ayant des réglementations particulières Des supports Du niveau de compétence des élèves De son propre niveau de compétence Avoir informé le.la Chef.fe d'établissement du projet d'enseignement en avant précisé les dates, les lieux et les itinéraires L'enseignant.e, en concertation avec l'intervenant.e extérieur.e, ne doit pas hésiter à renoncer à la sortie prévue : L'anticipation et la prise de décision (annulation / maintien de la séance) découlent de l'analyse des conditions de navigation.. - Vérifier la couverture radio ou téléphonique : placer les numéros d'urgence dans la Le choix du support doit être adapté au Pre-requis niveau de pratique potentiel des élèves. mémoire du téléphone de l'enseignant. Ce téléphone doit être à portée et protégé **MATERIELS** Si possible la couleur du matériel utilisé dans une pochette étanche. Numéros à mémoriser: 196 (secours en mer), 15, 18, en permettra le repérage rapide sur le





	numéro de l'établissement, numéro du centre nautique	nlan d'eau
	numéro de l'établissement, numéro du centre nautique. - Vérifier l'état du matériel, de chaque embarcation avant le départ sur l'eau.	plan d'eau. Etre très vigilant.e.s sur la vérification du matériel (surtout lorsque les supports sont parqués en milieu ouvert avec risque de dégradations possibles), réparer ce que l'on est en mesure de réaliser en un temps limité, refuser d'utiliser un support qui ne serait pas en état même si la responsabilité de l'entretien de la flotte relève du propriétaire. Si l'enseignant.e accompagnateur.trice doit utiliser une embarcation, celle-ci doit être en adéquation avec l'objectif premier de préserver la sécurité des élèves sous sa responsabilité. Ainsi l'utilisation d'embarcations peu stables et inadaptées à des actions de sa part nécessitant un niveau de réactivité élevée, dans l'éventualité de porter secours à un élève, est prohibée (ex : stand-up paddle).
PENDANT LA PRATIQUE		
	RECOMMANDATIONS INCONTOURNABLES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNANT.	II.elle doit revêtir un équipement adapté à la pratique : gilet de sauvetage, combinaison. II.elle doit être équipé-e pour pouvoir intervenir rapidement : couteau avec dragonne, mousqueton, sifflet, trousse de secours aux normes, liaison radio ou téléphonique, bout de remorquage (plus matériel spécifique à chaque activité nautique)	COIVIPLEIVIENTAINES
ÉQUIPEMENT	 Vérifier la tenue des élèves qui devra être adaptée aux conditions : à la pratique en milieu naturel (système multi-couches) ; 	Les équipements personnels sont possibles pour ce qui est des combinaisons.





DES ELEVES

- à la météo (hypothermie, insolation, déshydratation...)
- Tenue de navigation de l'élève : combinaison ajustée, lycra ou dossard de couleur fluo permettant de repérer le groupe d'élèves aisément sur un plan d'eau qui peut comporter plusieurs groupes de pratiquants, gilet de sauvetage lorsqu'il est obligatoire, chaussons ou baskets
- Si port du gilet de sauvetage : vérification du capelage des brassières (équipées d'un sifflet, et d'une sous-cutale).
- bagues, bracelets, colliers absolument interdites
- cheveux attachés
- re-vérification systématique par l'enseignant après tout changement de tenue ou passage aux toilettes (capelage du gilet par exemple)
- protection solaire (crème obligatoire et lunettes sécurisées si possible)

Dans certains contextes le port du casque est vivement recommandé.

Prévoir une tenue de rechange.

CONSIGNES DE SECURITE

Le taux d'encadrement est fixé spécifiquement à chaque activité nautique en fonction des réglementations en vigueur.

- Attendre la co-vérification par les équipages, et la vérification, par l'enseignant, de tou.te.s les élèves et de tous les supports avant d'autoriser le départ du premier élève.
- Maitriser les procédures permettant de garder le contrôle sur les élèves et leurs embarcations. En milieu scolaire le contrôle visuel des embarcations doit être permanent, sauf conditions exceptionnelles qui devront au préalable être validées par le.la chef d'établissement.

L'enseignant.e et/ou 'intervenant.e est le premier.ère sur l'eau et le.la dernier.ère sorti.e. L'enseignant.e ne doit pas hésiter à écourter la sortie prévue : L'anticipation et la prise de décision (arrêt/poursuite de la séance) découlent de l'analyse des conditions de navigation toujours évolutives et de la survenue d'incidents ou accidents (blessure, casse ou panne du matériel, élèves en difficulté...).

Il peut être nécessaire de réduire la zone de navigation afin de pouvoir contrôler visuellement la flotte. Les élèves doivent être formé.e.s à la conduite d'urgence: « que faire si je sors de la zone de navigation?»

Conseils de mise en œuvre : Définir une zone d'attente lors du départ ou du retour à organiser terre, des temps regroupement réguliers au cours de la lecon, définir une logique de départ et de retour à la cale/plage en fonction de l'orientation du vent, de l'état de la mer, pour que le bateau arrive sans vitesse avec répartition des rôles équipier(s)/barreur. Lorsque l'incertitude est plutôt élevée, il est nécessaire de réduire drastiquement la surface de voilure le cas échéant, d'adapter le parcours à réaliser, de voir comment les élèves réagissent face à cette situation plus





PASSATION DES CONSIGNES	Ces consignes doivent être expliquées et rappelées à chaque début de leçon, à terre, dans un endroit calme et à un emplacement fixe. C'est un préalable systématique à la mise en activité. Donner les consignes de sécurité de façon frontale, magistrale et descendante : s'assurer que tou.te.s les élèves entendent les mêmes consignes dans un vocabulaire stabilisé (toujours utiliser les mêmes mots pour dénommer le matériel et les opérations à accomplir). Faire répéter ces règles par un.e ou plusieurs élèves pour s'assurer de leur compréhension. Enoncer très clairement les règles de sécurité (limites de la zone de navigation, ce qu'il y a à faire (et ne pas faire) en cas de chavirage, règles de circulation, point de ralliement). Clarifier la communication utilisée sur le plan d'eau (gestuelle et signaux sonores et/ou visuels pour préciser la zone navigable et ses limites, la tâche à exécuter et la visibilité des bouées ou repères terrestres) mais surtout pour préciser les signaux de détresse et/ou	stressante, de procéder à des rotations, voire in fine de déclencher le retour à terre ou à l'abri. Le bateau de sécurité, le cas échéant, doit être accessible immédiatement et opérationnel avant le départ du premier support sur l'eau et jusqu'au retour du dernier. Un code de communication est à construire avec les élèves. Les consignes de sécurité, le schéma du plan d'eau, des zones de repli, des zones interdites, des repères peuvent être énoncés en salle au calme et par écrit tout comme la codification de la communication (sonore et visuelle). Un simple rappel au bord de l'eau permet de faire le lien entre la théorie et l'observable. Les regroupements sur l'eau sont nécessairement courts, si besoin il est important de définir une zone à terre facile d'accès pour pouvoir intervenir plus	
	de déclenchement d'un regroupement.	longuement (débriefing, nouvelles consignes, bricolage ou sécurité!).	
	APRES LA PRATIQUE		
	RECOMMANDATIONS INCONTOURNABLES	Informations	
		COMPLEMENTAIRES	
GESTION DU MATERIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT	Signaler par écrit au propriétaire du matériel et au gestionnaire du site tout élément d'information lié à la sécurité. (matériel abîmé, constat de dégradation d'un équipement, traces de pollution observées, etc.)		





Protocole de Securite Partie Specifique a la Voile			
	(EN COMPLEMENT DE LA PARTIE COMMUNE AUX ACTIVITES NAUTIQUES)		
	AVANT LA PRATIQUE		
	DECOMMAND ATIONS INCONTOURNABLES	Informations	
	RECOMMANDATIONS INCONTOURNABLES	COMPLEMENTAIRES	
PRE-REQUIS MATERIELS	- Bateau de sécurité adapté au support (dériveur et catamaran à coques en résine : semirigide ; optimist et planche à voile : prame). Prévoir patte d'oie et bout de remorquage. L'état du bateau doit être vérifié. Pour conduire une embarcation de sécurité d'une puissance supérieure à 4,5 kilowatts (6cv), le permis bateau est obligatoire. (Décret 2007-1167 du 2 aout 2007). Pour une embarcation de puissance inférieure à 6 cv le permis n'est pas nécessaire mais, l'enseignant doit pouvoir la manœuvrer et intervenir rapidement en cas d'urgence. - S'assurer de la vérification du matériel de navigation et consulter au préalable les registres de gestion de ces matériels	Adaptation du matériel au niveau de pratique, au gabarit des élèves et aux conditions météo: Variables possibles: Le type de support Les surfaces de voile Le nombre d'embarcations sur l'eau Le nombre d'élèves sur l'embarcation. Privilégier la sécurité dans les choix pour réguler par la suite si besoin.	
	PENDANT LA PRATIQUE		
	RECOMMANDATIONS INCONTOURNABLES	Informations	
		COMPLEMENTAIRES	
ÉQUIPEMENT DE	Equipement de sécurité de l'enseignant : gilet de sauvetage, démanilleur	Prévoir sacoche pour petite intervention matérielle d'urgence adaptée au support	
L'ENSEIGNANT.E		(quelques outils, manilles, bouts de rechange)	
ÉQUIPEMENT	Gilet de sauvetage obligatoire	Le gilet de sauvetage personnel de l'élève est déconseillé car il induit un contrôle	





		abligataire de la conformité
DES ELEVES		obligatoire de la conformité.
Pre-requis	Vérifier la vidange des bateaux et l'étanchéité des bouchons de coque	Enseigner la règle des « 3 B » :
		bouts (écoutes, drisses, bout de
MATERIELS		remorquage/ressalage)
		bouchons de coque (vérification vidange coque et visser soigneusement le(s)
		bouchons avant la navigation
		brassière de sauvetage bien adaptée et
		capelée entièrement (sous cutale)
CONSIGNES DE	- (Article A322-67 du code du sport) Le nombre d'embarcations doit être adapté en fonction	Ce nombre d'embarcations peut varier, en
	des supports, du niveau des pratiquants et des conditions de navigation mais en aucun cas il	deçà de cette limite, afin de s'adapter aux
SECURITE	ne pourra dépasser 15 par enseignant Si un groupe de pratiquants comprend plus de 3	effectifs et aux conditions météorologiques.
	enfants de moins de douze ans, ce nombre maximum est fixé à 10 embarcations par	
	enseignant Utilisation du bateau sécuritaire : fonctionnalité moteur, coupe-circuit (relié à l'avant-bras),	
	dispositifs obligatoires et bout de remorquage; attention aux manœuvres d'approche et à	
	l'hélice lors de récupération d'élèves dans l'eau ou en cas de filin ou « bout » trainant en	
	surface ou sous l'eau	
	- Anticipation de phénomènes annonciateurs (sans pression apparente : nuages, risées,	
	bascule) ou de situations potentiellement dangereuses (autres embarcations)	
	- Connaissance permanente de l'effectif présent sur le plan d'eau	
	- Hiérarchiser les interventions sans céder à la panique pour gérer une situation d'urgence :	
	Quelles informations prendre en compte?	
	Elève visible ou invisible (sous voile ou coque) Slève estidaire de consequent que est dévise est le la consequence de la consequence del consequence de la consequenc	
	 Elève solidaire de son support ou en dérive seul Embarcation qui dérive vers une zone de danger (rocher) ou dans une zone sans 	
	danger	
	Comment intervenir ?	
	1. Sécuriser les élèves	
	2. Sécuriser le matériel	
	3. Intervenir, réparer	





SECURISEZ en activités nautiques (cf PASS voile – site EPS Focus Grenoble)

Savoir nager

Equipement et embarcation adaptés (niveau de pratique, site de pratique)

Connaissance du lieu de pratique (connaissance, re-connaissance)

Urgence (hiérarchiser)

Rester capable d'intervenir, relation avec la terre

Identifier les risques

S'adapter dans le déroulement de la leçon

Estimation espace et temps (préparation de la leçon et vigilance dans son déroulement)

Zone d'évolution identifiée

<u>Liste des experts en voile - Académie de Grenoble</u>: *Eric Veniard* (Clg de St Pierre d'Albigny et CPT EPS de Savoie), enseignant EPS et *Dominique Renault* IA IPR EPS.

Ce protocole, proposé par l'académie de Grenoble, a été retravaillé par le groupe ressource de l'académie de Rennes, coordonné par Isabelle Couëdon, IA IPR EPS, et composé de :

29 : Valérie Billy (Collège Pays des Abers – Lannilis) et Stéphane Courteaux (Collège de l'Iroise– Brest)

35 : Jean-Marie Cahn (Rectorat de Rennes)

56 : Gwenaëlle Le Roy (Collège Kerfontaine, Pluneret), et Bruno Monnier (collège les Korrigans – Carnac)

Il a été conçu en collaboration étroite avec la Ligue de Bretagne de Voile.



